



COMMUNE DE BOREX

Préavis n°26-2024

Au Conseil communal de Borex

Demande de crédit de CHF 120'000.00 TTC
destinés à assainir la pollution d'eaux usées
dans le cours d'eau le Nant-des-Dappes

Déléguée municipale

Yves GALLAY

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. PREAMBULE

Lors des travaux de contrôle du séparatif des réseaux d'eaux usées et d'eaux claires de la parcelle 96 en date du 13.03.2023, une exfiltration d'eaux usées dans le Nant-des-Dappes a été suspectée. Des travaux de réhabilitation de collecteur étant en cours sur la route de Crassier et au chemin sur la Gare, il a été décidé d'investiguer la problématique d'une éventuelle pollution du Nant-des-Dappes par un sondage sur les raccordements de la parcelle 96 sur la parcelle 20 de la Commune d'Arnex-sur-Nyon.

Ces derniers ont permis de découvrir l'origine de la pollution. D'une part, le collecteur d'eaux usées était situé au-dessus du collecteur d'eaux claires, et d'autre part ces 2 collecteurs n'étaient plus étanches. Il en a résulté une exfiltration d'eaux usées dans le collecteur d'eaux claires aboutissant dans le Nant-des-Dappes.

2. SOLUTION TECHNIQUE

Les travaux d'assainissement de la pollution nécessitent le remplacement intégral des collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires depuis la chambre U27/C82 jusqu'à la chambre A24 pour les eaux usées et l'exutoire pour les eaux claires.

Les travaux seront réalisés en deux étapes. La première, réalisée à ce jour, a consisté à remplacer les collecteurs jusqu'à la chambre A24 afin d'urgemment supprimer la pollution. La deuxième étape consistera à remplacer le collecteur d'eaux claires jusqu'à l'exutoire dans le Nant-des-Dappes. Cette dernière, étant une condition du Canton pour réaliser la première étape, sera réalisée ultérieurement et financée par un préavis complémentaire.

3. PROJET COMMUNAL

Les travaux ayant mis en évidence l'origine de la pollution dans le Nant-des-Dappes par des eaux usées, la Commune a dû prendre des mesures urgentes pour assainir la situation. L'entreprise de génie-civil étant déjà sur place, il a été décidé en date du 18 avril 2024 de procéder et sous supervision du Canton au remplacement des collecteurs. Les anciens collecteurs en béton ont été remplacés par un collecteur en PVC de diamètre 315mm pour les eaux usées et par un collecteur en PP de diamètre 400mm pour les eaux claires. Ces travaux ont nécessité d'ouvrir le terrain à la limite entre les parcelles 20 et 22 de la Commune d'Arnex-sur-Nyon.

Ces travaux importants ont fortement impacté les aménagements extérieurs et nécessitent des travaux de remise en état.

Ce préavis présente donc le coût des travaux de génie-civil déjà effectués ainsi qu'une estimation pour les travaux de remise en état restants afin de régulariser la situation.

4. COÛT DES TRAVAUX

Le coût des travaux a été établi par notre mandataire sur la base des travaux déjà effectués et d'estimation avec les entreprises pour les travaux restant. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

1. Travaux de génie-civil		63'000.00
2. Travaux de déviation des collecteurs		9'600.00
3. Remise en état		18'000.00
4. Honoraires pour le suivi des travaux et la mise à jour du SIT		11'200.00
5. Divers et imprévus		9'000.00
<hr/>		
Total des travaux		110'800.00
<hr/>		
TVA 8.1 % (arrondie)		8'974.80
<hr/>		
Total des travaux TTC	CHF	119'774.80
Total des travaux TTC ARRONDI	CHF	120'000.00

Ces travaux de réhabilitation et de réparation de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires communaux permettront de préserver leur durée de vie et ainsi garantir la fonctionnalité et la qualité du réseau d'assainissement communal.

5. Financement et amortissement

Préavis N° 26-2024 : Demande d'un crédit de CHF 120'000.00 TTC destiné à financer la réparation du réseau d'assainissement d'eaux claires et d'eaux usées communal.

L'investissement sera financé par la trésorerie courante ou par le recours à l'emprunt, selon les conditions du marché et dans le cadre du plafond d'investissement de la législature 2021-2026.

L'amortissement est indiqué selon la nouvelle synthèse des durées d'amortissement prévue par MCH2 :

- Conduites d'eau potable ou évacuation – 60 ans. (conduite neuve)

6. Conclusion

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous vous demandons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Borex

- Dans sa séance du 07 octobre 2024 ;
- Vu le préavis municipal N° 26-2024 – demande de crédit de CHF 120'000.- TTC destiné à assainir la pollution d'eaux usées dans le cours d'eau le Nant-des-Dappes ;
- Ouï les rapports des commissions des finance et ad-hoc eaux ;
- Attendu que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

Décide

1. **de régulariser** les travaux urgents de réparation du réseau d'assainissement d'eaux claires et d'eaux usées communal.
2. **d'accorder** à cet effet un crédit de CHF 120'000.00.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 26 août 2024 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal de Borex.

Au Nom DE

LA MUNICIPALITE DE BOREX

Le Syndic

J.-L. Vuagniaux

La Secrétaire

G. Boulenaz

